

INVITATION | **Soirée d'information**

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : TRANSFORMER CETTE OBLIGATION EN OPPORTUNITÉ

La réforme de la facturation électronique obligatoire va transformer en profondeur vos processus de facturation. Toutes les entreprises qui émettent et qui reçoivent des factures sont concernées. Il n'y a donc aucune place à l'improvisation.
La CAPEB 71 et ses partenaires sont à vos côtés pour anticiper dès maintenant.

Mardi 14 octobre 2025
de 18h à 20h

Salle derrière la Mairie
24, route des Boutons d'Or - VOLESVRES

Vite !
Je m'inscris

AU PROGRAMME

S'approprier les contours de la réforme et les obligations pour mon entreprise :
Facturation électronique, de quoi parle-t-on ? Quels seront les impacts sur mon entreprise ? Réception et émission de factures, quelles sont mes nouvelles obligations ? Qu'en est-il pour mes clients, mes fournisseurs et mon logiciel de facturation ?

Anticiper sereinement pour me mettre en conformité :
Pourquoi ne pas improviser ? Quelles sont les étapes à suivre pour éviter les erreurs ? Mon entreprise doit-elle passer par une plateforme agréée (Portail Public ou Plateforme Partenaire) ?

Soyez prêt !

Venez vous informer le 14 octobre !

En partenariat avec : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BULLETIN – RÉPONSE – Facturation électronique : transformer cette obligation en opportunité !
À retourner à la CAPEB 71 avant le 06/10/2025

> Pour vous inscrire, merci de nous retourner ce bulletin **par courrier ou par mail à capeb71@capeb71.fr**

M et/ou Mme

☐ Participera à la soirée sur la **Facturation électronique à VOLESVRES, le 14.10.2025**

Nombre de personnes :

☐ Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)

T/9/2025/10/251014

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Saône-et-Loire
5, rue George Eastman – CS 10026 – 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex – Tél. : 03.85.90.97.70 – mail: capeb71@capeb71.fr